

Compte - rendu Sommaire de la réunion de Conseil Municipal en date du 19 mars 2010.

Présents: M REGNAULT René, Maire

Mmes BACH Fabienne, GUICHARDOT Béatrice, PLANCHON Rachel, LAURENT Magali,
Mrs GENTY Daniel, PERRET Jean Paul, FROSSARD Patrick.

Absents excusés : POURNIN Frédéric avec procuration à BACH Fabienne
BLIN Nathalie avec procuration à GENTY Daniel
BERNARD Michaël

Secrétaire de séance : Mme GUICHARDOT Béatrice

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30 et donne lecture du compte-rendu de la séance du 08 mars 2010. Chaque membre du conseil municipal accepte à l'unanimité ce compte-rendu.

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

Logement Rue de la Petite Confrée :

Un état des lieux du logement montre que le logement est en bon état et peut être loué de suite. Après étude de deux demandes, le conseil municipal décide à l'unanimité de louer le logement à Madame Myriam DECLUY et Monsieur Jean Marc TARTERET.

Le conseil municipal a délibéré à l'unanimité, la réévaluation du loyer mensuel à 300 € dont 80 € de chauffage.

Divers :

- **Eglise/ travaux suite intempéries :**

Monsieur le Maire informe que l'expert a accepté le devis de Monsieur Patrice SAMBROTTA.

- **Eau raccordement Chamesson:**

Monsieur le Maire expose les solutions proposées par le Cabinet d'études mandaté par la mairie de Chamesson.

- **Assainissement :**

Monsieur le Maire fait un point sur l'état d'avancement des travaux.

- **Ecole :**

Béatrice GUICHARDOT informe le conseil municipal du courrier envoyé à l'Inspection Académique suite au projet de retrait d'un emploi au sein du RPI. Dans ce courrier, la mairie d'Ampilly le sec stipule être fermement opposée à la fermeture de la 4^{ème} classe.

Séance levée à 19 h 30.

Vu par Nous, Maire de la Commune d'Ampilly le sec pour être affiché le 23 mars 2010 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 Août 1884.

Ampilly le sec le 23 mars 2010.

le Maire, René REGNAULT